

# Coopératives céréalières et stations de semences

## Principales activités à risques :

- Collecte et stockage des productions
- Traitements chimiques (dératisation, désinsectisation, traitement des semences ...)
- Entretien et maintenance du matériel et des bâtiments
- Transport des produits (bâchage, débâchage ...)
- Conditionnement (ensachage ...)

## Identification des principaux dangers et dommages :

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Circulation sur site	Écrasement, Projection au sol, Coincement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation dans la coopérative de véhicules en cours de manœuvre (camions, chariots automoteurs, trains)</li> <li>- Réception et chargement de la marchandise, guidage des véhicules</li> <li>- Mise en place d'un système de ventilation avant le déchargement sur les remorques (séchage des céréales)</li> <li>- Ouverture des portes de la remorque du camion ou du tracteur</li> </ul>
Produits phytosanitaires	Intoxications Brûlures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La semence triée passe dans un appareil de traitement, l'opérateur a pour mission de gérer le stockage, le choix, le transport des produits, préparer la bouillie, régler le pulvérisateur et nettoyer</li> <li>- Nettoyage et traitement des cellules (insecticides et fongicides)</li> </ul>

Dangers	Dommages	Exemples de situations de travail (entraînant une exposition)
Chutes de plain pied et de hauteur	Traumatismes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des accès au quai de réception et de chargement</li> <li>- Lors de l'utilisation de pont de liaison (entre les camions et le quai)</li> <li>- Circulation dans la coopérative, sur les passerelles, échelles, remorques (dénivellations, sols glissants)</li> </ul>
Gaz toxique, poussières	Asphyxie, Irritation, dommage dû à explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention à l'intérieur des cellules, et des couloirs de visite : les fosses d'élevateurs permettent l'accumulation de gaz asphyxiants qui résultent de la fermentation des grains</li> <li>- Circulation proche des fosses, à l'intérieur de la station</li> </ul>
Ensevelissement	Asphyxie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de l'ouverture des portes de la remorque du camion ou du tracteur</li> <li>- Lors du remplissage des camions et tracteurs.</li> <li>- Intervention d'urgence à l'intérieur d'une cellule</li> </ul>

*Cette liste n'est pas exhaustive*

### Construction d'une démarche de prévention : méthodologie à travers un exemple

Pour chaque situation de travail, il convient de mettre en œuvre les mesures prévues sur la base des 9 principes généraux de prévention suivants (L4121-2 du code du travail). Attention, une démarche de prévention se construit au cas par cas. Il n'y a pas de solution standard. L'exemple ci-dessous n'est qu'une proposition.

Situation de travail :

**« Je circule à pied dans la coopérative »**

Risques :

**Écrasement, heurt, projection au sol, coincement par des chariots automoteurs**

LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION	EXEMPLE DE MESURES
1 - Éviter les risques	- Dans la mesure du possible, protéger physiquement l'accès aux piétons à la zone de travail des chariots automoteurs
2 - Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités	- Risque d'écrasement, de heurt, de projection au sol, de coincement, sur les zones non protégées physiquement
3 - Combattre les risques à la source	- Identifier les croisements les plus dangereux et voir s'il n'est pas possible de les éviter
4 - Adapter le travail à l'homme (conception postes de travail, choix des équipements, des méthodes, des productions ...)	- Emprunter des passages piéton surélevés ou souterrains
5 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique	- Implanter des détecteurs de piétons sur les automoteurs ou au sol complétés par un système d'alerte
6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux	- Pas de surcharge des chariots
7 - Planifier la prévention (technique, organisation et conditions de travail, relations sociales, facteurs ambiants ...)	- Informer les opérateurs et personnels extérieurs des : <ul style="list-style-type: none"> <li>• itinéraires, croisements, sens uniques, priorités ...</li> <li>• règles de travail locales (gyrophares, port d'un gilet de signalisation ...)</li> <li>• emplacements de travail et de stationnement ainsi que des consignes particulières</li> </ul>
8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle	- Collectif : Matérialiser par un fléchage au sol et signaliser par des panneaux indicateurs type Code de la Route et emprunter les passages pour piétons - Individuel : le port de chaussures de sécurité, du gilet de signalisation et du casque
9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs	- Autorisation écrite de conduite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude médicale</li> <li>• Test d'évaluation par l'employeur</li> <li>• Respect des règles de circulation sur le site</li> </ul>

### Les ressources :

> Site des références documentaires SST de la MSA : <http://references-sante-securite.msa.fr/>

